

Abidjan, le

06 JAN 2026

L'ADMINISTRATEUR GENERAL

N° 05 - /MFB/DGTCP/AMAT-CI/AG/DNZF

Destinataire : Tous les retraités du Trésor Public de Côte d'Ivoire

V/Réf. :

Objet : Enrôlement des conjoints légaux des retraités

Nombre de pièce jointe : 00

Mesdames et Messieurs,

Lors de son adresse à l'ensemble du personnel le 17 novembre 2025, Monsieur le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Public a annoncé l'extension de la couverture maladie aux conjoints légaux des retraités à compter du 1^{er} janvier 2026.

En vue de rendre effective cette décision, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de tous les retraités du Trésor Public le démarrage de l'enrôlement des conjoints légaux au siège de l'Assistance Mutuelle des Agents du Trésor de Cote d'Ivoire sis à Abatta, Cité SYNATRESOR.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Un extrait de naissance original du conjoint légal ;
- Une photocopie de la CNI du conjoint légal ;
- Un certificat de mariage original ;
- Deux photos d'identité couleur de même tirage.

Je vous prie de recevoir, mesdames et messieurs, l'expression de mes cordiales salutations.




BEDI MEMEL TREVER
Médecin en Chef

A g i r e n s e m b l e p o u r l e b i e n - ê t r e d e c h a c u n